République Française
Département
Loire-Atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE LANDREAU

Nombre de Membres :
- en exercice 23
- présents 15
- pouvoirs 6
- votants 21

L'an deux mille quinze, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BERTIN, Maire.

Date de Convocation : 24 septembre 2015

Présents : BERTIN Pierre – JUSSIAUME Marie-Thérèse - MABIT Stéphane – RICHARD Christophe – COUILLAUD Jeannine – DE VILLARTAY Yann – LE GALL Nathalie – BUREAU Philippe – PAQUET Jocelyne – ANTIER Richard – PELLERIN Jean-Pierre – SAUVETRE Patricia – LAUMONIER Henri – MOTTE-CAILLET Marie-Laure – RENAUDINEAU Christian

Absents ayant donné procuration : TEIGNE Myriam donne procuration à RICHARD Christophe - LEMETAYER David donne procuration à BERTIN Pierre - BONNEAU Sabrina donne procuration à DE VILLARTAY Yann - MAINGUY Jean-Luc donne procuration à MABIT Stéphane - GOHAUD Nathalie donne procuration à LE GALL Nathalie - SAVARY Stéphanie donne procuration à COUILLAUD Jeannine
Absents non excusés : GUERIN GOULARD Marlise - FLEURANCE Stéphane
Sont respectivement nommés secrétaire et auxiliaire : Nathalie LE GALL et Xavier DESHAYES.

Numéro : DCM0730092015

DENOMINATION DE RUES

Monsieur DE VILLARTAY, Adjoint chargé du suivi de la Voirie, propose au Conseil de se prononcer sur la dénomination de voies futures, ouvertes au public et desservant de nouveaux quartiers d'habitation.

Afin de faciliter le repérage des personnes souhaitant se rendre, à l'avenir, dans ces quartiers d'habitation, l'Adjoint propose de retenir un nom unique pour désigner à la fois le quartier et la voie le desservant.

Dans un premier temps, il propose de retenir l'appellation « Clos du Gotay »pour la voie desservant le lotissement du même nom en cours de réalisation et desservi par la rue de Briacé.

Dans un second temps, il propose de retenir l'appellation « Les Hauts de la Choletterie » pour la voie desservant le lotissement du même nomdesservi par la rue de Bellevue.

Dans un troisième temps, il propose de retenir l'appellation « Les Jardins de la Loire » pour la ou les voies desservant le lotissement d'initiative communale du même nom desservi par la rue de la Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➢ ADOPTE les dénominations de voies proposées :
- Clos du Gotay
- Les Hauts de la Choletterie
- Les Jardins de la Loire.

MAIRIE de LE LANDREAU 44430 (L.-A.)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre BERTIN

Nos imprimés sont produits par l'abrégne imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10